

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Présents :

- ↳ Anthony Berceau
- ↳ Angélique Osmont
- ↳ Christelle Lavalley
- ↳ Charlotte Avoine
- ↳ Christophe Dupont
- ↳ Dany Duault
- ↳ Elodie Cachet-Mallet
- ↳ Emilie Barrez
- ↳ Gilbert Montaigne
- ↳ Laurent Montéléon
- ↳ Marc Chauvet
- ↳ Yves Lecordier
- ↳ Michel Granger
- ↳ Nathalie Leneveu
- ↳ Olivier Guérard
- ↳ Tommy Hery
- ↳ Yohann Pesquerel

Absents avec Pouvoir :

Karine Beaussieux a donné pouvoir à Anthony Berceau

Absente :

Béatrice Aillet

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 17 membres élus présents en début de séance à 20h45

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021
- 2) Vote des taux des taxes communales
- 3) Amortissements
- 4) Vote du budget primitif, du budget principal et des budgets annexes
- 5) Augmentation du temps de travail d'un agent technique
- 6) Convention des « petites villes de demain »
- 7) Annulation des loyers des commerces pour avril
- 8) Elections départementales et régionales : composition du bureau de vote
- 9) Dépouillement du sondage sur l'éclairage public
- 10) Questions diverses

Article 1-Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 25.03.2021

M. Montaigne tient à souligner que le reste à réaliser, d'un montant de 309 802.75 €, ne figure pas dans le compte-rendu.

Article 2-Vote des taux de la fiscalité directe locale

En 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Habitation : 9.22 % (*taux non voté mais conservé*)
- Taxe Foncière Bâti : 12.46 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 18.75 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière Bâti 2020 du Département (22.10 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière Bâti de la commune est 34.56 % (soit le taux communal de 2020 : 12.46 % + le taux départemental de 2020 : 22.10 %).

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe Foncière Bâti : 34.56 % (12.46 % + 22.10 %)
- Taxe Foncière Non Bâti : 18.75 %

(Le produit fiscal attendu, lié à ce vote, pour 2021 est de 225 644.00 €)

M. Pesquerel précise qu'à l'avenir certaines taxes risquent d'augmenter (ordures ménagères, GEMAPI) et que par conséquent il serait préférable de ne pas alourdir la fiscalité des ménages.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus (vote : 18 Pour)

Article 3-Reprise des amortissements

Une délibération du 18/11/2015 fixe la durée des amortissements sur 5 ans. Or, les amortissements n'ont pas démarré dès l'année suivant la date d'acquisition, certains n'ont pas été faits, et les amortissements effectivement réalisés ne correspondent pas aux montants qui devraient être constatés.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la reprise des amortissements sur les subventions qui n'ont pas été passés de la façon suivante :

Compte	Valeur acquisition	Année acquisition	Cumul amortis. Antérieurs	Proposition amortissements 2021
28041512	9 000.00 €	2016	0.00 €	Régularisation amortissements 2017, 2018, 2019 et 2020 Montant total : 9 000.00 € (compris 2021)
280422	3 000.00 €	2012	750.00 €	Régularisation totale des amortissements qui devraient être terminés Montant total : 8 750.00 €
	6 000.00 €	2011	3 500.00 €	
	7 000.00 €	2010	3 000.00 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reprise des amortissements (vote : 18 Pour)

Article 4-Vote du Budget Primitif Commune

Le budget primitif de la Commune s'équilibre en fonctionnement et en investissement. Il se présente comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 299 309.49 €	819 591.86 €
Recettes	1 299 309.49 €	819 591.86 €

Le Conseil Municipal approuve majoritairement le budget primitif commune (vote : 16 Pour- 2 Abstentions)

Présentation et vote des budgets annexes :

Vote du Budget Primitif Camping-salle des fêtes

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement, mais en investissement le déficit 2020 n'est pas entièrement comblé par le résultat de la section de fonctionnement. Il se présente comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	15 000.00 €	50 888.31 €
Recettes	15 000.00 €	40 038.83 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Camping et Salle des fêtes (vote : 18 Pour)

Vote du Budget Primitif Local Commercial

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	26 987.37 €	1 846.67 €
Recettes	26 987.37 €	1 846.67 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif local commercial (vote : 18 Pour)

Vote du Budget Primitif Lotissement du Sapin

Le budget du Lotissement s'équilibre comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	658 461.50 €	520 159.36 €
Recettes	658 461.50 €	520 159.36 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif lotissement du Sapin (vote : 18 Pour)

Article 5-Augmentation temps de travail d'un agent technique

Le Comité Technique du Centre de Gestion du Calvados a rendu un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de 30h à 35h de M. Loizon Eric, adjoint technique.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le passage à 35h de M. LOIZON (vote : 18 Pour)

Article 6-Convention d'adhésion de « Petites Villes de Demain »

Au mois de décembre, la commune a été retenue pour faire partie de « Petites Villes de Demain ». Balleroy sur Drôme a reçu une convention d'adhésion pour acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain ».

M. Pesquereau fait lecture du texte de motivation de la commune, intégré à la convention.

Deux chargés de missions seront recrutés pour travailler sur le projet. Leur poste sera subventionné par l'Etat à hauteur de 75%.

Pour les 25% restant: un peu plus de la moitié restera à la charge de l'EPCI, Etablissement public de coopération intercommunal, (soit 13%) et l'autre moitié (12%) sera répartie à hauteur égale entre les 5 communes lauréates «Petites villes» (soit 2.4 %). Le reste à charge pour notre commune s'élève à 2,4%, ce qui représente 4 164€ par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion de « Petites Villes de Demain » (vote : 18 Pour)

Article 7-Annulation des loyers des commerces avril 2021 :

Considérant la fermeture administrative des commerces, liée à la crise sanitaire, il est proposé de ne pas faire payer le loyer du mois d'avril des commerces suivants :

- SARL DASY COLAS
- DOUCEUR ET SOINS
- AILES D'ANGE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'annulation des loyers de ces commerces pour avril 2021 (vote : 18 Pour)

Article 8-Elections départementales et régionales :

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 sur les deux sites de la commune.

M. Pesquereau explique qu'un protocole sanitaire est en cours avec un nombre de personnes, dans le bureau de vote, à respecter.

Les bureaux de vote se situeront certainement dans les salles des fêtes de Balleroy et de Vaubadon.

Il sera sans doute nécessaire de solliciter le concours d'habitants (inscrits sur la liste électorale) pour en assurer la rotation.

Le conseil municipal décide d'attendre le prochain conseil pour déterminer les membres du bureau.

➤ Point santé :

M. Berceau informe le conseil qu'une demande pour un centre de vaccination vient d'être déposée à la préfecture.

Un recensement auprès des habitants de plus de 70 ans a été mené à Balleroy sur Drome et les communes voisines, à ce jour 48 personnes souhaitent être vaccinées, une grande majorité l'étant déjà.

Article 9- Sondage sur l'éclairage public

Le Conseil Municipal décide de voter, avant ouverture des urnes, l'application de la décision majoritairement exprimée par la population lors de l'enquête sur l'éclairage public (Vote : 16 pour et 2 contre)

L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h représenterait une économie d'environ 8 000€.

207 bulletins réponses ont été déposés sur environ 650 bulletins distribués.

Résultats :

- 174 votes pour
- 31 votes contre
- 2 votes nul

L'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 est donc validée par le Conseil Municipal.

La lecture des remarques indiquées sur les bulletins est faite. Celles-ci seront condensées sur un fichier global et affichées en mairie. Les remarques les plus pertinentes seront étudiées en commission travaux, puis par le conseil.

M. Granger précise qu'il faudra tout de même être vigilant au niveau du carrefour du Valbadon, celui-ci étant dangereux. Une réflexion pour une signalisation réfléchissante ou lumineuse par détecteur sera menée.

Article 10-Questions diverses

➤ **Limitation de vitesse rue Guilbert et rue des Doves :**

Des panneaux de limitation à 50km/h seront installés rue des Doves et rue Guilbert afin de faciliter les contrôles de vitesse.

➤ **Rue des Etangs :**

Une jardinière limitant la vitesse rue des Etangs a été détruite par un véhicule ayant pris la fuite. Une réflexion est en cours pour le remplacement de cette jardinière.

Un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes vient d'être transmis à la gendarmerie de Balleroy ainsi qu'à l'Agence Routière de Bayeux.

➤ **Formation aux gestes qui sauvent :**

Une formation aux gestes qui sauvent sera proposée dernier trimestre 2021, si la situation sanitaire le permet, aux habitants de la commune. Cette formation sera gratuite et dispensée par les pompiers de Balleroy.

M. Berceau remercie les pompiers qui ont fait le nécessaire afin de rendre cette formation gratuite.

Une formation PSC 1 est prévue pour les agents de Balleroy-sur Drôme.

➤ **Demande M. Lemarois :**

Pour rappel, M. Lemarois souhaitait acquérir le chemin rural jouxtant sa propriété. Après prise de renseignements, il s'avère que la loi interdit l'aliénation d'un chemin rural.

➤ **Invitation :**

Les élus ont rencontré Mme Cardron-Bastard, régisseuse du château de Balleroy. Celle-ci convie le conseil municipal à la visite du château dès que les mesures sanitaires le permettront.

➤ **Piste cyclable :**

Pour une question d'harmonie, il est proposé que l'entreprise Colas effectue l'enrobé menant aux propriétés qui longent la piste cyclable. Le coût serait d'environ 1 000 €.

M. Chauvet demande s'il serait possible de mettre une protection délimitant la piste cyclable pour la sécurité des plus jeunes.

➤ **Projet avec Nicolas Calik-mobilier :**

Une collecte de plastique sera organisée auprès des enfants afin de transformer ce matériau en poubelles.

➤ **Utilisation des herbicides :**

Mme Avoine demande si les habitants peuvent utiliser des herbicides sur les talus communaux. Leur utilisation est interdite, M. Le Maire ira voir les habitants concernés.

➤ **Arrêt de bus :**

Le château n'ayant pas accepté la demande d'installation d'un arrêt de bus, sur leur parcelle, une réflexion est en cours pour un nouvel emplacement.

➤ **Le petit Biardais :**

M. Berceau fait la présentation du journal « le Petit Biardais » et informe que sa distribution sera faite le 17 avril par les élus.

Le prochain conseil municipal est fixé le 06 mai 2021 à Vaubadon.

Fin de la séance 23h30.

